Barème d'Honoraires 2025

Avec une commission maximale de 5% TTC, Corniche Bleue propose des tarifs inférieurs de 15% par rapport à la moyenne nationale en France, établie à 5,78% selon le rapport récent de l'Autorité de la concurrence.

Pour toutes les ventes réalisées par l'intermédiaire de l'agence, le montant de la rémunération charge vendeur est défini comme tel (montant TTC) :

- Forfait de 7.000 € pour les biens inférieurs à 140.000 €.
- Forfait de 10.000 € pour les biens entre 140.000 € et 220.000 €.
- 5% TTC du prix de vente jusqu'à 900.000 €.
- 4,5 % TTC du prix de vente au-delà.

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies

Nos clients nous le rendent bien





Votre contact Corniche Bleue ~



Fouzi NACER Fondateur

- +33(6)98 68 31 09
- f.nacer@cornichebleue.com

Tva au taux en vigueur de 20% inclus

SAS Corniche Bleue au capital de 1.000 € - 7 av. Maurice Jermini 13260 Cassis SIREN 899 151 724 RCS Marseille

Carte professionnelle CPI 13102021000000144 délivrée par la CCI de Marseille – Garantie Financière Galian Assurances 89 Rue de La Boetie 75008 PARIS









